

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Koula-Moutou : Le compte rendu parlementaire de Blaise Louembe

LE député du 1er arrondissement du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo s'était prêté à cet exercice auprès de son fief électoral.

R.H.A
Libreville/Gabon

L'HONORABLE Blaise Louembe, député du 1er arrondissement de la commune de Koula-Moutou, était dernièrement auprès de sa base électorale. C'était dans le cadre d'un compte rendu parlementaire de la session unique qui s'est achevée le 30 juin dernier. Il était accompagné du Sénateur du 2e arrondissement, Marcel Doukabou. Ensemble, les deux parlementaires ont édifié les "Koulois" sur les 42 textes de lois examinés et

votés dans les différentes commissions de l'Assemblée nationale.

Lors de son rendu, Blaise Louembe s'est appesanti sur sept textes de lois. Parmi lesquels 2 propositions de lois. L'une portant sur la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et professionnel visant à renforcer les mécanismes de protection des victimes. Et l'autre sur la santé de la reproduction, pour réduire de manière significative la mortalité maternelle et infantile. Ce dernier texte, a-t-il expliqué, s'attaque au problème des grossesses précoces chez les adolescentes et les jeunes filles par la défense de leurs droits. Mais, en prévoyant l'amélioration de leur accès aux services de santé reproductive par une éducation complète à la sexualité, en définissant le circuit d'approvisionnement des produits contraceptifs et en mettant à leur disposition des moyens de contraception modernes tout en



Blaise Louembe et Marcel Doukabou durant l'échange avec leur base.

Photo: DR

accentuant la prévention du VIH/Sida. Au titre de projets de lois, l'honorable Louembe a cité celui portant sur la protection ou l'assistance consulaire des Gabonais à l'étranger. De ses explications, il ressort que ce texte légis-

latif vise à mettre à la disposition de nos missions diplomatiques et postes consulaires, un outil de travail propice au bon exercice de leurs fonctions. Il a aussi insisté sur le projet de loi portant réorganisation de l'Office national

de l'emploi devenu "Pôle national de la promotion de l'emploi". Sur ce sujet, les deux députés ont indiqué que le gouvernement a autorisé l'installation d'une antenne provinciale dudit Pôle dans l'Ogooué-lolo.

GABON 24

MEDIA INFO RSE

www.gabon24.tv